

L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE DE L'ASSURANCE MALADIE DE L'ISÈRE

En cas de difficultés financières liées à votre état de santé (maladie, maternité, accident du travail, handicap, invalidité) ou de difficultés d'accès aux soins, l'Assurance Maladie de l'Isère peut vous aider à faire face aux dépenses imprévues.

Sous certaines conditions, l'Action Sanitaire et Sociale de votre caisse peut vous verser une aide financière ponctuelle et exceptionnelle, en complément des prestations légales déjà versées.

QUELLES SONT LES AIDES PONCTUELLES ?

⊕ L'accès aux soins

- Attribution d'aides pour faire face à des dépenses de santé non prises en charge en matière d'optique, d'orthodontie, de psychologie, de pédicurie, d'hospitalisation, de prothèses dentaires, auditives ou capillaires, de semelles orthopédiques... Ou en lien avec les frais funéraires d'un proche.
- Prise en charge de frais de transport non remboursables.
- Prise en charge de matériels et de médicaments non-remboursables pour les patients en soins palliatifs.

⊕ Difficultés financières

- Attribution d'une aide exceptionnelle aux salariés en arrêt de travail, en invalidité ou titulaires d'une rente accident du travail, en cas de baisse de ressources.
- Attribution d'indemnités journalières maternité à partir de la 21^e semaine avant l'accouchement pour les femmes exerçant un métier incompatible avec l'état de grossesse (travail de manutention, mannequinat...).

⊕ Retour et maintien à domicile

- Prise en charge d'heures d'aide-ménagère à domicile pour les personnes malades ou sortant d'hospitalisation, sur prescription médicale.
- Participation aux frais de garde malade à domicile pour les patients en soins palliatifs.
- Aide à l'insertion à domicile des personnes en situation de handicap : participation à l'adaptation du logement, à l'aménagement de véhicules, financement de fauteuils roulants, d'accessoires et matériels d'aide à la vie quotidienne...

⊕ Insertion professionnelle

- Attribution d'une aide financière aux assurés sous contrat de rééducation professionnelle ou en situation de réorientation professionnelle pendant un arrêt de travail.

